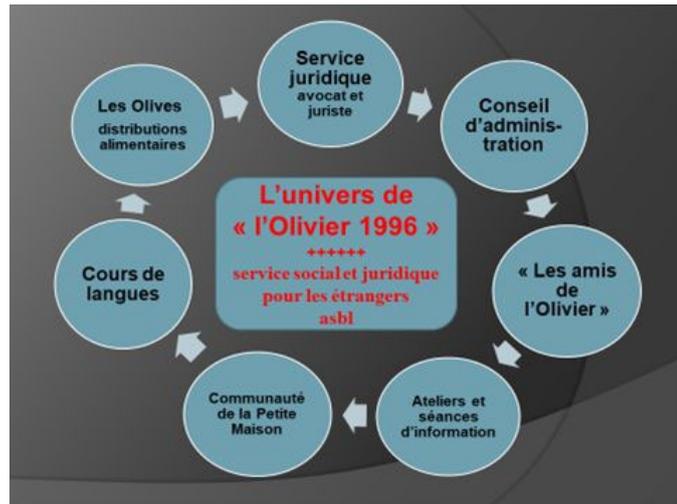


RAPPORT D'ACTIVITES DE « L'OLIVIER 1996 » ANNEE 2021

1. PRESENTATION DE « L'OLIVIER 1996 »

Le site de « L'Olivier 1996 » asbl est <http://www.lolivier1996.be> tandis que l'Univers de l'asbl « L'OLIVIER 1996 » se présente sous forme du pictogramme ci-après :



D'après l'article 3 de ses statuts, « L'Olivier 1996 » a pour but, « *de mettre en œuvre tout ce qui peut contribuer à favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère dans la société belge par le biais d'une assistance juridique. Elle peut faire tous actes quelconques se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation* ».

Bien que plusieurs associations existent dans le domaine des étrangers et des migrants sans papiers en Belgique, la demande émanant de ce public reste importante et constante en matière d'autorisation de séjour et de droits y afférents.

Par ailleurs, en raison des contraintes dont sont assortis les subsides officiels, les diverses associations limitent leurs aides aux étrangers autorisés au séjour et laissent sans appui les sans-papiers qui se trouvent dans le dénuement le plus absolu et affligeant.

En plus de certains nationaux, l'association accueille tous les étrangers en situation de détresse, qu'ils soient notamment demandeurs d'asile, régularisés, hors-procédure ou en demande de régularisation, de rapatriement volontaire et, dans la mesure de ses moyens, ceux en quête d'aide alimentaire ou en besoin d'une petite aide financière.

Il importe de préciser que le Service Juridique a été mis en place pour informer, conseiller, orienter les usagers, aider à la conception et à rédaction de leurs requêtes estimées fondées, ou

dont l'issue est présumée positive et assurer leur suivi au niveau des instances juridiques et administratives ou faciliter le contact entre ceux qui les fréquentent et les cabinets d'Avocats.

En outre, « L'Olivier 1996 » dispense les cours de français et envisage également d'enseigner le néerlandais et l'anglais.

En termes de temps, c'est plus de 60 heures par semaine, tous les services réunis, soit quelque 240 heures par mois.

En 2021, quelques 61 nouveaux cas venant de l'étranger ou ayant séjourné en Belgique ont fréquenté « L'Olivier 1996 » en plus des centaines d'anciens dossiers évoluant à leurs différents stades (recours, regroupement, aides sociales, nationalités...).

Quant au volet financier, les recettes étaient de 19.851,15 euros. A ce montant s'ajoutaient 4.473,62 euros de report de 2022. Soit un total disponible de 24.324,77 euros au 1^{er} janvier 2022. Les dépenses se sont élevées à 22.586,11 euros. Il y eut un solde de 1.738,66 au 31 décembre 2021.

En 2022, le budget prévoit un total de recettes d'au moins de 20.919 euros.

2. SERVICE JURIDIQUE

Le Service Juridique de « L'Olivier 1996 » accueille tous les étrangers, de telle sorte que même ceux qui sont autorisés au séjour en bénéficient, notamment pour la demande de nationalité belge, le regroupement familial, l'adoption (inter)nationale ou pour le séjour de leurs proches et/ou leur prise en charge, le mariage, le bénéfice du revenu d'intégration sociale...

Il donne surtout des avis et conseils précis concernant les lois et les règlements en vigueur ainsi que des informations juridiques relatives aux droits et devoirs tant des nationaux que des étrangers européens et des autres continents.

Tout étranger confronté à une difficulté juridique, toute personne perdue dans les méandres de l'administration, toute personne qui veut se renseigner sur ses droits, sur ses obligations, sur des procédures à engager ne peut que s'adresser au Service Juridique avec espoir d'y trouver une information fiable.

Il intervient en faveur de ceux qui souffrent faute de connaître leurs droits et il oriente ceux qui ignorent ou négligent leurs obligations. Il aide à promouvoir la dignité et l'intégrité de la personne humaine. Il cherche à soulager la misère des laissés-pour-compte en les aidant à mieux cerner leurs problèmes au niveau des droits et devoirs de chacun pour une intégration réussie en Belgique ou pour un retour facile dans leurs pays d'origine.

Cela étant, le travail du Service Juridique doit s'articuler sur 4 axes principaux, à savoir l'information, l'orientation, la rédaction et le suivi. Il part des cas individuels et spécifiques au

traitement approfondi des dossiers retenus suite à une sélection permettant de ne pas présenter à l'administration publique des dossiers irrecevables.

En filigrane, le Service Juridique aide L'Etat belge à combattre la clandestinité et aide les étrangers à s'intégrer plus facilement en Belgique ou à retourner rapidement dans leurs pays au lieu de tabler sur de faux espoirs d'une miraculeuse et imaginaire régularisation en dehors du prescrit légal.

Le Service doit donc rester objectif tout en aidant les personnes dont les dossiers ne sont pas retenus à comprendre les barrières qui les privent de jouir de certains droits ou libertés auxquels elles prétendaient.

Etant donné que « L'Olivier 1996 » n'a pas d'Avocats, ses services proposent aux usagers des Cabinets spécialisés et ainsi, en ce qui concerne les procédures, il y a certaines fois lieu de faire intervenir l'Aide Juridique gratuite en fonction des revenus du demandeur. Même si, dans certains cas, l'usager paie des honoraires à l'Avocat, il aura bénéficié préalablement et gratuitement des Conseils non rémunérés lui donnés par le Juriste bénévole de « L'Olivier 1996 ».

Une permanence juridique est organisée chaque jour car les demandes sont imprévisibles et qu'elles exigent souvent des délais inamovibles. Différents Cabinets d'Avocats aident « L'Olivier 1996 » à donner plus vite et plus facilement des conseils utiles aux usagers et d'engager tant au niveau administratif que judiciaire des procédures relatives aux requêtes ou doléances jugées fondées.

3. SERVICE SOCIAL

3.1. LES OLIVES

Depuis 2019, « l'Olivier 1996 » a mis sur pied un modeste (mais grandissant) programme de distribution de denrées alimentaires (non-périssables et bien sûr gratuites) aux marginalisés. En outre, en travaillant de concert avec la « Community Kitchen » de l'Eglise Holy Trinity Brussels, lors de ces distributions nous pouvons offrir aussi de délicieux repas fait maison et surgelés....

Les distributions ont lieu chaque jeudi, de 15h00 à 16h30 à l'Eglise citée dessus, au 29 Rue Capitaine Crespel, 1050 Bruxelles – métros Namur ou Louise. Notre équipe de jeunes bénévoles offre de modestes colis alimentaires au choix, tout en orientant les bénéficiaires qui en ont besoin, vers notre service juridique pour tout ce qui concerne leurs procédures de séjour et les avantages et obligations qui y sont liés.

La particularité des « Olives » consiste en une distribution hebdomadaire de colis alimentaire tant secs que surgelés.

« Les Olives » est un groupe de **plus de 10 jeunes bénévoles** appelés qui souvent sont encore aux études ou récemment décorés et qui assurent la distribution des aliments non périssables

et/ou congelés. « Les Olives » distribuent également des produits de première nécessité (savons, dentifrices, brosses à dents...).

Pour des raisons pratiques liées aux différents emplois du temps des « Olives » et au nombre d'usagers qui s'accroît peu à peu, la distribution n'a lieu qu'un soir par semaine et ce, pendant **2 heures** dans une salle mis à la disposition de « L'Olivier 1996 » par Holly Trinity Brussels.

En 2021, « Les Olives » ont servi durant plus de 312 heures (52 semaines x 2 Olives x 3 heures = 312 heures) et ils ont distribué quelque 1196 colis alimentaires à raison de 23 familles servies chaque semaine.

3.2. COURS DE LANGUES

Etant donné que les étrangers ont besoin de s'intégrer plus aisément en Belgique, « L'Olivier 1996 » a mis en place l'apprentissage du français, du néerlandais et de l'anglais car ces langues permettront aux apprenants d'augmenter leur chance d'emploi et de se prendre en charge plus facilement, sans donc dépendre de l'aide des pouvoirs publics.

Il a été jugé utile de commencer par le cours de français, en attendant de trouver des professeurs de néerlandais et d'anglais.

Le cours de français s'inspire du Référentiel de programmes pour l'Alliance Française élaboré à partir du Cadre européen commun A1 - A2 – B1 – B2 C1 – C2 (Nouvelle Imprimerie Laballery, mai 2019)

Au départ, le cours de langue a lieu une fois par semaine à raison de 3 heures par séances. Une évaluation permet d'octroyer une attestation tant de fréquentation que de réussite de tests.

Certains « Olives » s'étaient précédemment engagés dans le projet de l'enseignement des langues avant que d'autres occupations les en empêchent pour des raisons évidentes liées à leur avenir. La porte leur reste ouverte pour cette noble action d'aider l'autre à s'exprimer dans l'une de ces langues.

Le cours de langue fut interrompu en 2021 à cause de la pandémie Covid 19.

3.3. COMUNAUTE DE LA PEITE MAISON

La Petite Maison fut créée par Pierre Alain WIENER, un bienfaiteur aujourd'hui décédé. Elle abritait une quinzaine de jeunes gens sans-papiers. Paul COLMANT avait rejoint Pierre Alain WIENER qui avait fondé et financé la Petite Maison sise dans un bâtiment de la Société de Saint-Vincent de Paul situé à 1070 Anderlecht, Rue de la Rosée, 9 et où logeaient ces jeunes gens en quête d'autorisation de séjour.

Alain et Paul donnaient presque toutes les allocations de retraite à ces jeunes. Alain rendra son âme avant de connaître la dispersion de ces jeunes qui,

finalement, furent chassés de cette Maison qu'a vendue le Conseil National de la Société de Saint-Vincent de Paul.

La Petite Maison a fini par ne représenter que ses quelques anciens résidents et des étrangers démunis qui reçoivent de temps en temps un petit soutien financier que leur donne « L'Olivier 1996 ».

4. ATELIERS ET SEANCES D'INFORMATION

« L'Olivier 1996 » a l'habitude d'organiser des séances de formations pour informer le public de ses activités et de l'évolution du droit des étrangers en Belgique.

A cause de la pandémie, « L'Olivier 1996 » n'a fait séance qu'une séance d'un film « ILLEGAL » sui de questions et réponses.

L'événement eut lieu le 3 décembre 2021 à Vineyard Brussels, 220 Boulevard du Souverain, 1160 Auderghem. Un film y fut montré devant un public d'une trentaine de personnes qui, à terme, ont posé des questions relatives au droit des étrangers en Belgique. L'Equipe de « L'Olivier 1996 » y a répondu comme elle en a l'habitude depuis des années.

5. Les AMIS DE « L'OLIVIER 1996 »

Il s'agit d'un groupe plutôt hétérogène, composé de personnes de bonne volonté, sensibles aux difficultés que vivent en Belgique les réfugiés et demandeurs d'asile et à la problématique croissante de la migration en général, qui souhaitent assister l'asbl dans ses actions, en fonction de leurs disponibilités, de leurs moyens et de leurs compétences individuels.

En 2021, « L'Olivier 1990 » n'a pas été en mesure de réunir ses amis à cause de la pandémie.

6. CIRE

La bénévole représentant « L'Olivier 1996 » au CIRE fait régulièrement des rapports de réunions du CA et permet ainsi à toute l'équipe de rester informée et de programmer sa collaboration avec le CIRE notamment par le biais des suggestions d'actions à mener.

Voici un aperçu des activités du CIRE en 2021 et qui ont été discutées en son CA.

Sur le plan juridique :

- Vidéoconférences asile dans les centres d'accueil. Le 28/11/20, le CIRE et ses partenaires ont introduit un recours au Conseil d'Etat avec des partenaires à propos de

l'hébergement des demandeurs de protection internationale. L'arrêt a été rendu le 7 décembre et l'Office des Etrangers a perdu.

- Codification de la réglementation relative aux étrangers. Dans le cadre de la codification, voici pour rappel, le processus:
 - en mai, plus de 90 organisations ont transmis leur contribution à la commission en charge de la codification du droit des étrangers ;
 - en juillet, les organisations (dont le CIRE) ont été entendues ;
 - à ce stade: la commission devait transmettre ses "lignes directrices" pour début octobre au Cabinet du Secrétaire d'Etat Mahdi et à un groupe de travail pour examen.

Le 31/10, date à laquelle une note de synthèse sur la politique générale du Secrétaire d'Etat devait être présentée aux parlementaires, cette même note de synthèse est envoyée aux parlementaires.

Sur le plan politique :

- Accueil des demandeurs d'asile – retour sur la politique d'accueil, le modèle d'accueil, la saturation permanente du réseau, les multiples recours en justice. Le réseau d'accueil est de nouveau complètement saturé. Le centre d'arrivée – et potentiellement l'ensemble des centres, est en grève... Depuis lundi 18/10, l'accès au centre d'arrivée est très difficile voire impossible. Cela a pour conséquence que des personnes – surtout des hommes isolés – n'ont pas la possibilité d'introduire leur demande d'asile et de bénéficier de l'accueil.
- Afghanistan : état des lieux. Suite au retrait des forces armées internationales d'Afghanistan, la situation sécuritaire et humanitaire s'est rapidement détériorée. Comme de nombreux autres associations et services de première ligne, nous avons été interpellés par de nombreux ressortissants afghans sur les procédures d'évacuation en août. Le CIRRE a dû publier des informations le plus rapidement possible sur son site. Une réunion a également eu lieu avec le Cabinet du Secrétaire d'Etat, Mahdi, pour faire le point.
- Saturation du réseau d'accueil MENA. Comme l'ensemble du réseau d'accueil, les places MENA sont saturées. Elles le sont d'autant plus que les arrivées ou signalements de MENA sont en augmentation depuis des mois. L'Afghanistan est depuis des années le 1^{er} pays d'origine des demandeurs d'asile et les MENA afghans sont la 1^{ère} nationalité de provenance de MENA en Belgique. Les entrées dans le réseau d'accueil MENA en août sont représentées à 89% par des Afghans !
- Le 17/09, le Conseil des Ministres a accordé à FEDASIL d'importants moyens pour faire face à sa saturation, en ce compris la capacité d'accueil pour MENA. L'application des critères de vulnérabilité a pour conséquence que seuls les jeunes qui les remplissent ont effectivement droit à l'accueil. Or, l'ensemble des MENA en transit sont extrêmement vulnérables. Un jeune garçon de 16 ans, sans endroit où aller, est extrêmement exposé aux différents risques de violences.

Une mise en demeure a été adressée au Secrétaire d'Etat Mahdi en date du 15.09.2021.

Tout est mis en œuvre au niveau politique et budgétaire pour ouvrir le plus rapidement possible de nouvelles places d'accueil pour les MENA et pour que de nombreuses mesures ont déjà été prises pour augmenter opérationnellement la capacité d'accueil. Il n'en demeure pas moins que la capacité d'accueil des MENA reste insuffisante et nous pensons qu'une forme de pré-accueil reste nécessaire.

Un recours a été introduit auprès du Tribunal de Travail de Bruxelles

Sans-papiers-combat-régularisation :

Le CIRE a fait une intervention volontaire dans 5 requêtes individuelles déposées par d'anciens grévistes de l'Union des Sans-Papiers pour la Régularisation (**USPR**) pour non-respect des engagements pris par les autorités. Toutes les affaires devraient être jointes par le magistrat.

Pour cette action collective, à côté des requêtes individuelles se trouvent 3 organisations : la LDH, l'ADDE et le CIRE. L'audience de plaidoirie est fixée en février 2022.

D'ici là, les auditions des négociateurs de l'été devraient avoir eu lieu par la commission Intérieur à la Chambre.

Nous inscrivons notre action essentiellement dans la pression exercée sur les acteurs politiques. Le combat juridique vaut bien sûr la peine d'être mené. Il s'agit de faire reconnaître une apparence de droit dans le chef des sans-papiers suite aux engagements pris par les autorités lors des diverses discussions qui ont précédé l'arrêt de la grève de la faim.

Le juge verra évidemment l'aspect politique du débat et pourrait rejeter les actions sur ce seul motif, en évitant de se prononcer sur le fait que par son attitude, l'OE et le Secrétaire d'Etat violent plusieurs droits fondamentaux des requérants et de l'ensemble des anciens grévistes.

Sur le plan de la mobilisation :

Sans papiers: topo situation des anciens grévistes de la faim sans papier et mobilisation.

Depuis la fin de la grève de la faim, ce qui avait été obtenu à l'issue de la grève était la centralisation pour l'introduction de tous les dossiers auprès de la ville de Bruxelles, avec laquelle le CIRE a une excellente collaboration. Le CPAS de Bruxelles a, par ailleurs, dégagé un financement pour l'engagement pour une durée de 3 mois, d'une facilitatrice du relogement et de 2 coordinatrices juridiques 4/5.

Enfin le CREDAL a accepté de servir d'intermédiaire pour recevoir le financement des redevances par les CPAS, et faire les versements auprès de l'OE.

Les 2 coordinatrices, engagées pour 3 mois, ont effectué un travail remarquable.

Intervention de « L'Olivier 1996 », sur fond de grève de la faim.

La question a été de savoir si la modification de l'article 9 bis n'aurait pas plus d'impact sur la prévention de telles situations comme celle de la grève de la faim. La réponse du CIRE : Les circonstances exceptionnelles exigées dans le cadre du 9bis restent problématiques et effectivement, c'est déjà un enjeu rappelé dans chacun des memos et encore à l'occasion du travail de codification.

7. MOYENS DE L'OLIVIER 1996 »PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

« L'Olivier 1996 » fonctionne exclusivement grâce à la générosité, la solidarité et la compassion de ses donateurs, et compte pour sa survie sur la générosité de tous ceux qui sont acquis à la cause des démunis, des étrangers et des exclus.

L'asbl compte également sur l'apport des personnes morales pour ce qui est des collectes de fonds. Ses frais de fonctionnement sont bien entendu réduits à leur plus simple expression, car les migrants ont tant besoin de tout notre soutien (moral, matériel, juridique, psychique..) et ce, dans chaque domaine de leur vie.

L'équipe de « L'Olivier 1996 » est composée de bénévoles ayant une riche expérience en droit des étrangers et en matière sociale au sens large du terme.

En outre, différents Cabinets d'Avocats aident « L'Olivier 1996 » à donner plus vite et plus facilement des conseils utiles aux usagers et à engager tant au niveau administratif que juridique des procédures relatives aux requêtes ou doléances jugées fondées et ce, dans le respect des valeurs de « L'Olivier 1996 ».

Si les prestations des bénévoles sont gratuites au sein de « L'Olivier 1996 », les Avocats peuvent discuter des honoraires avec des bénéficiaires qui ont réussi à se faire une situation en Belgique.

Il faut cependant noter que les Avocats qui interviennent dans les affaires concernant les usagers de « L'Olivier 1996 » aiment même s'attaquer aux dossiers déjà perdus pour voir dans quelle mesure, ils peuvent les ressusciter légalement lors qu'il en reste quelque chose.

En outre, « L'Olivier 1996 » participe aux activités du CIRE grâce à une bénévole fort expérimentée et à la hauteur.

En plus de ses bénévoles, l'asbl « L'Olivier 1996 » fonctionne exclusivement grâce à la générosité, la solidarité et la compassion de ses donateurs et compte sur tous ceux qui sont acquis à la cause des démunis, des étrangers et des exclus pour mener à bien ses activités.

À cette cause, les frais de fonctionnement sont bien entendu réduits à leur plus simple expression par rapport aux besoins des usagers qui ont tant besoin de soutien et ce, dans plusieurs domaines de leur vie.

En plus, les amis de « L'Olivier 1996 » sont sollicités en tant que des personnes de bonne volonté, sensibles aux difficultés que vivent en Belgique les réfugiés et demandeurs d'asile ainsi qu'à la problématique croissante de la migration en général, qui souhaitent assister l'asbl dans ses actions, en fonction de leurs disponibilités, de leurs moyens et de leurs compétences individuelles. « L'Olivier 1996 » organise parfois des activités pour récolter des fonds mais ceux-ci ne peuvent couvrir qu'une mince partie de son œuvre.

Les amis de « L'Olivier 1996 » acceptent d'aider à distance, sans forcément souhaiter ni pouvoir faire partie de son équipe permanente. Ils répondent ainsi, dans la mesure de leurs possibilités, aux appels ponctuels de cette équipe, en fonction de l'actualité et donc, de l'évolution de la situation d'accueil des étrangers en Belgique.

Les modalités de collaboration avec « L'Olivier 1996 » sont précisées à chaque ami et une esquisse de services attendus peut être trouvée sur le site www.lolivier1996.be.

Depuis 2020 l'activité de l'asbl « L'Olivier 1996 » a été lamentablement affectée par la pandémie Covid 19 en ce que le flux habituel des usagers a fort diminué sans que, heureusement, la qualité de ce service spécialisé pour les étrangers ne faiblisse.

« L'Olivier 1996 » a persévéré dans son ambition d'aider l'Etat à lutter contre la clandestinité par des voies offertes par la loi et d'être utile à la société qui a besoin de vivre en sécurité. Cela signifie que, dans la mesure de ses moyens, « L'Olivier 1996 » aide ainsi à combattre la clandestinité de manière raisonnée, légale et humaine.

En outre, « L'Olivier 1996 » a continué d'accueillir des étrangers connaissant des difficultés liées à leur course vers le statut de réfugié, de protection subsidiaire, de séjour humanitaire, de séjour sur base de la gravité de l'état de santé...et aux droits y afférents.

« L'Olivier 1996 » ne garantit évidemment pas le résultat mais ses usagers que la justice ou l'administration déçoivent savent par le biais de ses services au moins pourquoi et comment leur procédure s'est déroulée : ils en connaissent les composantes et les défaillances ainsi que la rigueur de certaines politiques.

Le Service Juridique a initié et/ou traité plus 185 dossiers reportés de 2020 et auxquels se sont ajoutés 61 nouveaux cas et ce, sans compter de multiples conseils donnés par téléphone.

En termes de temps, il convient de savoir qu'un dossier peut se traiter en quelques heures ou en plusieurs phases comportant plusieurs heures et s'étendant sur nombre de jours, de semaines ou d'années.

« L'Olivier 1996 » avait l'habitude d'organiser la formation des étrangers et des rencontres d'informations pour les sympathisants ou de conférences-débats appuyés par des outils audiovisuels. En 2021, ces activités ne furent pas réalisées à cause des mesures imposées par la pandémie.

De même, aucun cours de langues n'a eu lieu, à cause de la pandémie. Le projet reprendra aussi rapidement que la situation de santé publique le permettra.

Malgré la pandémie, « Les Olives » ont poursuivi la distribution alimentaire débutée en juin 2019. Le cours de langues débuté le 4 juillet 2019 a été suspendu à cause du port masque qui gêne la prononciation.

« L'Olivier 1996 » n'a pas cessé de rester d'aider la Petite Maison dans la mesure de ses possibilités en octroyant à quelques étrangers une aide financière sporadique et modeste.

Du reste, l'ASBL s'attend à développer son Service Social pour assister un important nombre d'émargés qui croupissent ou traînent dans la misère ci-et-là dans Bruxelles.

8. DIFFICULTES

« L'Olivier 1996 » n'a été capable que de louer un local pour son Siège Social depuis sa création en date du 18 avril 2008. C'est dans ce même local qu'est hébergé son Service Juridique. Pour ses deux projets (distribution alimentaire par les Olives et cours de langues), l'Eglise Holly Trinity Brussels lui a prêté des locaux

« L'Olivier 1996 » a donc besoin de plus de moyens pour se doter de son propre lieu de travail où ses services seraient beaucoup plus à l'aise pour mener son action d'une manière plus sereine.

Cela lui permettrait de débiter d'autres programmes en s'attaquant notamment aux projets liés à sa qualification d'entité à économie sociale.

L'asbl a également besoin de professeurs de langues tant pour le français que le néerlandais et l'anglais. Avant la pandémie, le cours de français était assuré par son juriste.

9. VISION A LONG TERME COMME ENTITE A ECONOMIE SOCIALE

Le cadre offert par « L'Olivier 1996 » aux ressortissants étrangers sera une opportunité hors du commun qui favorise des rencontres entre personnes venant des horizons différents et qui stimule, de surcroît, des échanges multiculturels.

Ainsi, au sein de « L'Olivier 1996 » le ressortissant étranger s'y sentira épanoui en sortant de l'isolement et en se valorisant notamment par le travail. Il y apprendra à partager ses expériences de la vie avec d'autres personnes qui sont dans la même situation que lui.

En matière d'intégration des personnes admises au séjour en Belgique, il existe une période d'attente où la personne reconnue réfugiée ou régularisée ne peut suivre une formation professionnelle. Les organismes qui assurent les formations comme VDAB, ACTIRIS, etc. étant saturés, préfèrent mettre ces personnes sur des listes d'attente. « L'Olivier 1996 » se propose de les occuper en mettant leurs connaissances à niveau en matière linguistique, mais aussi et surtout en leur donnant des informations utiles sur des formations qui débouchent rapidement sur des emplois stables.

Concernant les personnes en séjour illégal, c'est-à-dire des personnes suivies par « l'Olivier 1996 » mais dont la demande d'asile ou de régularisation est rejetée, il sera mis en place un système d'information et d'aide visant à les mettre légalement en contact avec les organisations qui offrent des services adaptés à cette catégorie et qui les suivent dans la perspective d'un retour volontaire éventuel dans leur pays d'origine.

A long terme, les objectifs spécifiques/opérationnels de « L'Olivier 1996 » consisteraient à :

- s'occuper des ressortissants étrangers en favorisant leurs rencontres avec les nationaux et/ou les autres étrangers par voie, notamment, des échanges multiculturels dans le but de favoriser leur intégration ;
- combler les lacunes qui handicapent les personnes autorisées au séjour en Belgique dans leur recherche d'emploi et ce, notamment par les cours de langues ou d'autres formations ;
- à occuper utilement les sans-emplois et/ou à les former et les orienter vers des services et entreprises où ils seraient utiles à eux-mêmes et à la société au lieu de dépendre de celle-ci pour mener une vie digne;
- s'occuper des ressortissants étrangers en favorisant leurs rencontres avec les nationaux et/ou les autres étrangers par voie, notamment, des échanges multiculturels dans le but de favoriser leur intégration surtout par le travail ;
- entreprendre des actions d'envergure pour lutter contre le décrochage scolaire qui débouche malheureusement sur la délinquance juvénile, aider les jeunes à faire le bon choix de leur carrière, les aider à éradiquer progressivement le problème de la délinquance juvénile en proposant aux jeunes d'autres alternatives pouvant les inciter à retourner à l'école ou à suivre une formation qualifiante en vue d'intégrer plus facilement le marché du travail ;
- aller surtout à la rencontre les jeunes dont les parents sont souvent issus de l'immigration avec des propositions susceptibles de contribuer à la réussite de leur insertion sociale par des ateliers de parole en vue de les écouter et de les orienter, le cas échéant, sur le chemin du retour à l'école, soit de leur proposer d'élaborer un projet professionnel ;
- prévenir la formation d'une société à deux vitesses en aidant les parents à comprendre les cours suivis par leurs enfants quitte à les assister à faire leurs devoirs afin qu'ils aient le goût de poursuivre normalement leur scolarité et d'éviter de sombrer dans la délinquance juvénile et ce, pour la réussite de leur avenir et pour la quiétude de la société belge ;

- Aider à l'intégration des bénéficiaires qui sont quelques fois des personnes orientées par les CPAS ou par d'autres partenaires sociaux ayant l'intégration sociale dans leurs attributions.
- aller à la rencontre des personnes en situation précaire et désireuses de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour mieux se prendre en charge par le travail ou pour un équilibre moral ou psychologique.